

Réunion du 4 novembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

**N° CP/2013/792 - Action en faveur du développement des NTIC - 1011
Conventions pour la mise en oeuvre du site d'ALTWILLER dans
le cadre de la deuxième phase du plan national de résorption
des zones blanches**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve dans le cadre de la deuxième phase du plan national de résorption des zones blanches :

- le principe de mise à disposition d'une parcelle de forêt communale pour la construction d'un pylône de téléphonie mobile à ALTWILLER ainsi que la convention à intervenir à cet effet entre la commune d'ALTWILLER, l'Office national des forêts (ONF) (direction territoriale Alsace) et le Département
- les conventions à intervenir entre le Département et respectivement la Région Alsace et la commune d'ALTWILLER, conventions ayant pour objet de définir les modalités de participation de chaque cofinanceur à la construction du pylône de téléphonie mobile.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces trois conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131104-81125-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 20/11/13